358744-2026 - Gara

Francia – Servizi di sostegno alla progettazione – Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions
OJ S 100/2026 27/05/2026
Bando di gara o di concessione – regime ordinario
Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
E-mail: marches.publics@auray-quiberon.fr
Forma giuridica del committente: Autorità locale
Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maitrise d' ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions
Descrizione: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont

susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.
Identificativo della procedura: 6e3fda53-4823-46d7-a874-f081d4ce2d59
Identificativo interno: PPP2CG-42/6029/AQTA_FORM_2026_003
Tipo di procedura: Aperta
La procedura è accelerata: no

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi
Classificazione principale (cpv): 79933000 Servizi di sostegno alla progettazione

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Morbihan (FRH04)
Paese: Francia

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Morbihan (FRH04)
Paese: Francia

2.1.3. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 450 000,00 EUR

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire de services passé en appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 4.1 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 5.1 du règlement particulier de la consultation. Les documents du dossier de consultation des entreprises sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, uniquement, à l'adresse : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise (Cf article 7 du règlement particulier de la consultation). Signature électronique des pièces de l'offre : autorisée (cf. article 7 du règlement particulier de la consultation). Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : Les prix sont révisables selon les dispositions précisées au CCAP de l'accord-cadre. Les paiements seront réalisés par virement administratif. Le délai global de paiement des avances, soldes et indemnités est fixé à 30 jours conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai indiqué à l'article précédent fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Conformément à l'article R2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros conformément à l'article D2192-35 du Code de la Commande publique. Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euros. Financement public : les prestations seront payées sur le budget principal de la Communauté de Communes, qui pourra bénéficier éventuellement de subventions de différents organismes.

Les candidats pourront se présenter en candidat unique ou en groupement (cf. article 4.3 du règlement particulier de la consultation). La prestation est réservée à une profession déterminée : oui. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : S'agissant de la compétence «droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements » , les candidats se présentant devront être habilités à exécuter les prestations du marché conformément à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.
Base giuridica:
Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maitrise d' ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions
Descrizione: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.
Identificativo interno: AQTA_FORM_2026_003_1

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi
Classificazione principale (cpv): 72243000 Servizi di programmazione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Zone de Kerizan - Salle intercommunale multi fonctions, Zone de Kerizan, Parcelles cadastrées ZW15, ZW16, ZW18, ZW191, ZW188, ZW189
Località: BREC'H
Codice postale: 56400
Suddivisione del paese (NUTS): Morbihan (FRH04)
Paese: Francia
Informazioni supplementari: Salle intercommunale multi fonctions

5.1.3. Durata stimata

Durata: 48 Mesi

5.1.5. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 450 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:
La partecipazione non è riservata.
Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione obbligatoria nell'offerta
Progetto di appalto non finanziato con fondi UE
L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:
Tipo: Qualità
Descrizione: Valeur technique de l'offre
Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)
Criterio di aggiudicazione: numero: 70
Criterio:
Tipo: Costo
Descrizione: Prix des prestations
Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)
Criterio di aggiudicazione: numero: 30

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:
Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria
Indirizzo per la presentazione: https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise
Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese
Catalogo elettronico: Non consentita
Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle offerte: 10/07/2026 12:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale
Durata durante la quale l'offerta deve rimanere valida: 240 Giorni
Informazioni sull'apertura pubblica delle offerte:
Data di apertura: 10/07/2026 14:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale
Luogo: Siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace Tertiaire Porte Océane, Rue du Danemark - BP 70447, 56404 AURAY CEDEX
Condizioni contrattuali:
L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No
Fatturazione elettronica: Obbligatoria
Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no
Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:
Accordo quadro, senza riapertura della gara
Numero massimo di partecipanti: 1
Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:
Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione di mediazione: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal Administratif de Rennes
Informazioni sui termini per il riesame: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal Administratif de Rennes
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal Administratif de Rennes
Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
Numero di registrazione: 20004312300013
Indirizzo postale: Espace Tertiaire Porte Océane
Località: AURAY CEDEX
Codice postale: 56404
Suddivisione del paese (NUTS): Morbihan (FRH04)
Paese: Francia
Referente: Philippe LE RAY
E-mail: marches.publics@auray-quiberon.fr
Telefono: +33 297291869
Indirizzo internet: http://www.auray-quiberon.fr/
Ruoli di questa organizzazione:
Committente
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Numero di registrazione: 13002928300012
Indirizzo postale: Immeuble Skyline -22 mail Pablo Picasso - BP24209
Località: NANTES CEDEX 1
Codice postale: 44042
Suddivisione del paese (NUTS): Loire-Atlantique (FRG01)
Paese: Francia
E-mail: dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
Telefono: +33 660489889
Indirizzo internet: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/Comite_local_Nantes.pdf?v=1718202975
Ruoli di questa organizzazione:
Organizzazione di mediazione

8.1. ORG-0003

Nome ufficiale: Tribunal Administratif de Rennes
Numero di registrazione: 17350005900014
Indirizzo postale: 3 Contour de la Motte - CS44416
Località: RENNES CEDEX
Codice postale: 35044
Suddivisione del paese (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)
Paese: Francia
E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr
Telefono: +33 223212828
Indirizzo internet: http://rennes.tribunal-administratif.fr/
Ruoli di questa organizzazione:
Organizzazione competente per i ricorsi
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: cb65803f-fa0f-4371-968e-6b6b6d0eb7d1 - 01
Tipo di formulario: Gara
Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario
Sottotipo di avviso: 16
Data di trasmissione dell'avviso: 26/05/2026 09:42:51 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale
Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese
Numero di pubblicazione dell'avviso: 358744-2026
Numero dell'edizione della GU S: 100/2026
Data di pubblicazione: 27/05/2026